

## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

### REPRISE DES SÉANCES DU CONSEIL EN PRÉSENTIEL

**Estérel, le 6 avril 2022** – Nous souhaitons vous informer que les séances du Conseil municipal se tiendront de nouveau en présentiel, tout en étant également diffusées en direct par *Zoom*, et ce, à compter du vendredi 22 avril 2022, à 17 h.

En raison de la distanciation d'un mètre à respecter, le nombre de personnes admises est limité à 25. Vous devrez donc réserver votre place en communiquant avec Madame Karell Morin, à [administration@villedesterel.com](mailto:administration@villedesterel.com) ou par téléphone au 450 228-3232, poste 227. Les réservations seront faites selon le principe du premier arrivé, premier servi. Vous recevrez, avant 11 h 00 la journée de la séance, une confirmation que votre place est bien réservée. Si jamais la limite de réservation était atteinte, nous en ferons mention sur le site Internet de la Ville.

#### Participation aux périodes de questions

Pour participer aux périodes de questions, deux options se présentent à vous : assister en personne à la séance ou transmettre vos questions par courriel, obligatoirement avant 11 h 00, le jour de la séance du Conseil, à [administration@villedesterel.com](mailto:administration@villedesterel.com).

L'ordre du jour préliminaire ainsi que le lien pour la diffusion seront publiés sur le site Internet de la Ville ainsi que sur la plateforme *Voilà!* au cours de la semaine qui précède la séance.

Aussi, veuillez noter que le passeport vaccinal ne sera pas exigé, tandis que le port d'un masque ou d'un couvre-visage sera obligatoire.

- 30 -

#### **Source et information :**

Service du greffe  
Ville d'Estérel  
450 228-3232